



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Animateur loisir tourisme

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Animateur loisir tourisme

Sigle du titre professionnel : ALT

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 334t - Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

Code(s) ROME : G1202

Formacode : 42623

Date de l'arrêté : 25/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 12/03/2019

Date d'effet de l'arrêté : 29/05/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel ALT

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs Animer des activités de journées pour différents publics Animer des activités de soirées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs	01 h 00 min	Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'animations touristiques Pendant 20 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente sa participation à la programmation, à la conception et à la promotion d'animations touristiques. Pendant 20 minutes, le candidat présente sa participation à l'animation de journées avec un public. Pendant 20 minutes, le candidat présente sa participation à l'animation de soirées avec un public.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs Animer des activités de journées pour différents publics Animer des activités de soirées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs	00 h 35 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et de son contexte d'exercice par le candidat.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	5/30

Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'animations touristiques.

Contenu du dossier

Le dossier comprend un diaporama, deux vidéos, un document présentant la logistique et les procédures d'installation, des contenus et supports d'animation.

Le diaporama présente :

- o Le contexte d'un programme d'animation et de son public ;
- o Un projet et un programme d'animation et l'intégration des animations conçues par le candidat ;
- o 3 animations en journée avec différentes dominantes (culturelle, physique, festive...) et 3 animations en soirée. Une des animations est conçue par le candidat ;
- o des outils techniques utilisés pour réaliser les supports de promotion ;
- o les supports de promotion des animations proposées, en français et en anglais.

Les vidéos, de 3 à 5 minutes chacune qui présentent :

- o le candidat en situations réelles d'animations de journée avec un public et couvrant différentes dominantes (culturelle, physique, festive...)
- o le candidat en situations réelles d'animations de soirée avec un public et couvrant différents formats (spectacle, karaoké...)

Le document sous format texte et photos qui présente :

- o la logistique mise en place pour les animations de journée et de soirée présentées dans les vidéos (équipements, matériels...)
- o les procédures d'installation explicitées (configurations, étapes chronologiques d'installation...).

Les contenus et supports d'animation sont montrés.

- o Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente le diaporama (20 minutes)

Le candidat présente oralement les vidéos, document avec texte et photo et précise pour chacune des situations (2x 20 minutes) :

1. le contexte de mise en œuvre, en français pour la situation de journée et en anglais pour la situation de soirée ;
2. les publics visés ;
3. les choix de contenus et de supports ;
4. la logistique mise en place ;
5. les procédures d'installation.

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports d'animation (éléments de décors, costumes, bande son...).

L'ensemble des supports rédigés en anglais doivent être exposés oralement en anglais (niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères : B2 CECRL).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	6/30

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le candidat en VAE, le dossier présentant la conception et la mise en œuvre d'une prestation d'animation se base sur son expérience. Il peut inclure des expériences dans plusieurs contextes professionnels ou bénévoles.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	7/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique					
Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics	<p>Le projet et le programme d'animation sont en conformité avec l'offre commerciale</p> <p>Les animations proposées sont adaptées à la typologie des publics et aux attentes de la clientèle</p> <p>Les animations proposées prennent en compte les ressources culturelles, touristiques, patrimoniales, humaines et de loisirs du territoire</p> <p>Les animations prennent en compte les équipements de l'établissement</p> <p>Les activités du programme prennent en compte les budgets et les éventuels objectifs financiers</p> <p>Les activités du programme sont variées en genre et en durée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer des animations loisirs pour différents publics	<p>L'animation est adaptée à la typologie du ou des publics et aux attentes de la clientèle</p> <p>Les objectifs de l'animation sont identifiés</p> <p>La fiche activité précise les démarches, les situations, les besoins</p> <p>La durée de l'animation est prévue et respectée</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promouvoir des animations loisirs	<p>Les supports de communication réalisés sont conformes à la charte graphique</p> <p>Le contenu des supports de promotion valorise le programme d'animations</p> <p>Le support de communication est conforme aux droits de diffusion</p> <p>Le format et le contenu sont adaptés aux modes de diffusion</p> <p>Les informations données en anglais sont adaptées au public anglophone</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique					
Animer des activités de journées pour différents publics	L'animation tient compte du public cible L'animation répond aux besoins identifiés des clients Les informations en anglais sont adaptées au public anglophone Les règles de sécurité sont connues Les informations sur le déroulement et les règles éventuelles sont données	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer des activités de soirées pour différents publics	Les animations de soirées et les spectacles tiennent compte des différentes typologies de clientèle Les animations de soirées et les spectacles cadrent au projet d'animation et respectent l'équilibre du programme de l'établissement L'animation est valorisée par des techniques scéniques et des éléments de décor et de maquillage Les animations de soirées et les spectacles sont adaptés à la clientèle francophone et anglophone Les règles de sécurité liées aux espaces et les procédures de secours et d'assistance aux personnes sont appliquées Le programme de la soirée est annoncé avec clarté La participation du public est sollicitée et valorisée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la logistique des animations loisirs	Le budget des animations est respecté L'implantation de régies son, lumière et vidéo répond aux contraintes extérieures, techniques et sécuritaires Les réglages des régies sont adaptés à l'animation Le rangement du petit matériel est organisé et sécurisé L'entretien du petit matériel est suivi Les installations sont opérationnelles pour l'animation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	9/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service en tourisme et loisirs	Animer des activités de journées pour différents publics Animer des activités de soirées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs Créer des animations loisirs pour différents publics Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs
Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans un environnement naturel, touristique et de loisirs	Animer des activités de journées pour différents publics Animer des activités de soirées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs Créer des animations loisirs pour différents publics Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs
Adopter et développer une démarche responsable dans le cadre de son activité touristique et de loisirs	Animer des activités de journées pour différents publics Animer des activités de soirées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs Créer des animations loisirs pour différents publics Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs
Utiliser les outils numériques dans le cadre de son activité touristique et de loisirs	Animer des activités de journées pour différents publics Animer des activités de soirées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs Créer des animations loisirs pour différents publics Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ALT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	10/30

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet, au niveau B2 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues)

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	11/30



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Animateur loisir tourisme

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	13/30

CCP

Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs	00 h 30 min	Le candidat réalise un dossier présentant sa participation à la conception et à la promotion d'animations touristiques. Pendant 15 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente sa participation à la programmation et la promotion d'animations touristiques. Pendant 15 minutes, à l'aide d'un diaporama et de supports et contenus d'animation, le candidat présente la conception d'une animation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics Créer des animations loisirs pour différents publics Promouvoir des animations loisirs	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du dossier et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session, le candidat réalise un dossier présentant la conception et la promotion d'animations touristiques.

Contenu du dossier

Le dossier comprend deux diaporamas, des contenus et supports d'animation.

Le premier diaporama présente :

- o le contexte d'un programme d'animation et de sa clientèle ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	15/30

- o un projet et un programme d'animation et l'intégration des animations conçues par le candidat ;
- o 3 animations en journée avec différentes dominantes (culturelle, physique, festive...) et 3 animations en soirée ;
- o des outils techniques utilisés pour réaliser les supports de promotion ;
- o les supports de promotion des animations proposées, en français et en anglais.

Le deuxième diaporama présente :

- o Le contexte d'une animation conçue par le candidat ;
- o La conception de l'animation (de l'idée à la réalisation).

Les contenus et supports d'animation sont montrés.

- o Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, fiche technique, décor, supports ludiques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente le premier diaporama (15 minutes)

Le candidat commente le deuxième diaporama (15 minutes)

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports d'animation (Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...).

L'ensemble des supports de promotion rédigés en anglais doivent être exposés oralement en anglais (niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues : B2 CECRL)

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	17/30

CCP

Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Animer des activités de journées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs Animer des activités de soirées pour différents publics	00 h 35 min	Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'animations touristiques Pendant 5 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente le contexte de l'animation et la clientèle ciblée. Pendant 15 minutes, le candidat présente sa participation à l'animation de journée avec un public. Pendant 15 minutes, le candidat présente sa participation à l'animation de soirées avec un public.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Animer des activités de journées pour différents publics Assurer la logistique des animations loisirs Animer des activités de soirées pour différents publics	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet global et sur sa capacité d'adaptation de ses animations à un autre contexte ou à un autre public.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 55 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'animations touristiques.

Contenu du dossier

Le dossier comprend un diaporama, deux vidéos, un document présentant la logistique et les procédures d'installation, des contenus et supports d'animation.

Le diaporama présente :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	19/30

o Le contexte du programme d'animation et sa clientèle

Les vidéos, de 3 à 5 minutes chacune qui présentent :

o le candidat en situations réelles d'animations de journée avec un public et couvrant différentes dominantes (culturelle, physique, festive...);

o le candidat en situations réelles d'animations de soirée avec un public et couvrant différents formats (spectacle, karaoké...);

Le document sous format texte et photos qui présente :

o la logistique mise en place pour les animations de journées et de soirées présentées dans les vidéos (équipements, matériels...);

o les procédures d'installation explicitées (configurations, étapes chronologiques d'installation...).

Les contenus et supports d'animation sont montrés.

o Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente son diaporama (5 minutes)

Le candidat présente les vidéos, documents avec textes et photos et précise pour chacune des situations (2x 15 minutes) :

1. le contexte de mise en œuvre, en français pour la situation de journée et en anglais pour la situation de soirée

2. les publics visés

3. les choix de contenus et de supports

4. la logistique mise en place

5. les procédures d'installation

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports d'animation (Scénario de jeu, feuille de marques, fiches de situation d'animation, décor, supports ludiques...)

L'ensemble des supports rédigés en anglais doivent être exposés oralement en anglais (niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères : B2 CECRL)

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	20/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 55 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	21/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Animateur loisir tourisme

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Un local équipé au minimum d'une table et de trois chaises. Le local doit posséder un espace libre avec une table pour pouvoir déposer des supports et contenus d'animation	Locaux équipés d'une connexion internet et de prises électriques répondant aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local équipé au minimum d'une table et trois chaises	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Ordinateur connecté à internet avec logiciel permettant de lire des diaporamas et carte son	1	Sans objet
	1	Vidéoprojecteur	1	Sans objet
	1	Ecran pour vidéoprojecteur	1	Sans objet
	1	Paire d'enceintes pour ordinateur	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Animateur loisir tourisme est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Animateur d'activités touristiques et de loisirs Arrêté du 13/11/2013		Animateur loisir tourisme Arrêté du 25/02/2019	
CCP	Contribuer à l'organisation d'activités de loisirs dans un établissement touristique	CCP	Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
CCP	Animer et co-animer des activités de loisirs dans un établissement touristique	CCP	Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ALT	RE	TP-01323	02	12/03/2019	19/10/2018	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

